



## Fédération de la Santé et de l'Action Social

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net

[www.veyatifsascgtg.org](http://www.veyatifsascgtg.org)

# Sikològ Gwadeloup Kòlè !

Les 250 psychologues de la Guadeloupe travaillent dans diverses structures du privé comme du public, accompagnant les nombreuses personnes, adultes et enfants, souffrantes ou en grandes difficultés. Dans une société de plus en plus génératrice de souffrances psychiques, et cela encore plus depuis le début de l'épidémie de COVID-19, nous assistons à une file grandissante et inquiétante de ces personnes souffrantes.

Depuis plusieurs décennies, ces professionnels apportent un étayage individualisé ou collectif dans toutes les circonstances et dans toutes les strates de la société : à l'éducation nationale, la protection judiciaire de la jeunesse, des psychologues du travail, dans la police, le médicosocial, les hôpitaux... En institutions ou en cabinet.

**Notre autonomie professionnelle nous permet d'évaluer et d'adapter notre accompagnement** aux besoins de chacun, en nous appuyant sur une pluralité de méthodes et d'outils.

**Lorsque nous travaillons dans des institutions, nous sommes attentifs à la façon dont la dimension psychique est prise en compte. De façon générale, nous favorisons la liberté de penser et de choisir.** Il s'agit de permettre à chacun de prendre conscience de son propre fonctionnement, de celui des autres et de la société afin de favoriser un mieux-être. Les psychologues travaillent donc, dans **le champ des Sciences Humaines** et **ne sont ni professionnels de Santé ni paramédicaux**

Le contexte de la pandémie a précipité les psychologues au-devant de la scène et les pouvoirs publics se sont précipités à prendre des mesures concernant notre profession, sans s'appuyer sur les travaux en cours ni concerter les organisations professionnelles.

### **Notre autonomie professionnelle est remise en question de différentes façons :**

#### **L'organisation du remboursement des consultations :**

- Conditionner le fait de d'aller voir un psychologue à une **prescription médicale** n'est pas satisfaisant. Consulter un psychologue est une **démarche personnelle** qui se construit directement dans la rencontre avec le psychologue.
- **L'évaluation des besoins de la personne et du choix de la méthode appartient au psychologue.** Il arrive fréquemment que des personnes s'entendent dire qu'elles n'ont pas besoin de voir un psychologue, qu'elles n'ont pas de problème, alors qu'elles ressentent pourtant un mal-être... ou a contrario qu'on les enjoigne à "se faire suivre" alors qu'elles n'en ont pas envie...
- **Des séances de 30 mn pour 22e, sans dépassement d'honoraires possibles...** alors que la **durée moyenne des consultations en libéral est de 45mn à 1h** et doit pouvoir là encore, être adapté selon les besoins de l'utilisateur sur le moment : le temps de se sentir en confiance et de livrer des choses douloureuses, avec émotions, et le psychologue devra vous dire : stop, la demi-heure est déjà finie ! Et

s'il est humainement professionnel et vous accompagne le temps dont vous avez besoin, c'est lui qui se fait exploiter... !

- **Un arrêté imposant les outils à utiliser et limitant le champ d'action des psychologues** pour l'accompagnement des enfants souffrant de troubles du développement, à partir de plateformes vers lesquels les familles seront dirigées.
- **Une proposition de loi pour un ordre professionnel**
  - Alors que les psychologues se sont déjà prononcés **contre**, au cours d'un référendum il y a plusieurs années.
  - Avec le souci de protéger à la fois le public des mésusages de la psychologie et d'offrir un cadre professionnel reconnu aux psychologues, 21 organisations professionnelles se sont rassemblées afin de **réactualiser le code de déontologie de façon à le rendre juridiquement opposable**. Code de déontologie sur lequel les juges s'appuient déjà !
  - **Un ordre, dans le système français, place les professionnels sous la dépendance des médecins et des pouvoirs publics** qui missionnent alors les professionnels pour répondre à leurs prérogatives.

Quant au **Ségur de la santé**, les psychologues sont plébiscités, dit indispensables lors de situation de crises notamment, mais nous sommes **oubliés** de la revalorisation salariale. **Gel des salaires depuis 15 ans à l'hôpital.**

C'est donc une attaque frontale contre l'indépendance professionnelle des psychologues qui est organisée et, ceci, afin de les mettre dans un cadre uniformisé et médicalisé. Notre profession est en grand danger et les personnes que nous accompagnons le sont encore plus.

C'est donc aujourd'hui, en ces temps de crise sanitaire, où les libertés se restreignent et où la population va si mal, qu'on pense à nous les psychologues, et qu'il faut se battre, pour vous et pour notre profession!

La FSAS-CGTG soutient sans aucune réserve, aux côtés d'autres organisations syndicales et professionnelles tant nationales que locales, le combat mené par l'ensemble des psychologues en mouvement et exige l'arrêt de ces attaques qui constituent un véritable risque social dans un pays déjà balayé par de très graves problématiques de société avec leurs conséquences.

**NON A L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES !**

**NON A LA MEDICALISATION DE LA PSYCHOLOGIE !**

**NON A LA MISE AU PAS DE LA PSYCHOLOGIE !**

**TOUS EN GREVE LE JEUDI 10 JUIN 2021**

**A 11 Heures**

**DEVANT L'ARS A DOTHEMARE**

*Pointe-à-Pire, le 10 Juin 2021*